

LE GRAIN DE SEL



Réalisé grâce aux cotisations syndicales des adhérents

N°60 – juillet/août 2014

Bulletin des territoriaux FSU de Montreuil

Entre espoirs et inquiétudes !

Au moment où ces lignes sont écrites, les premiers pas de la nouvelle municipalité nous inspirent espoirs et inquiétudes.

Espoirs, quand la nouvelle municipalité remet à plat le chantier des rythmes scolaires et fait débattre toute la communauté éducative - dont les organisations syndicales représentatives des enseignants et des territoriaux - pour mettre sur pied une nouvelle organisation conforme aux demandes des personnels dans leur expression majoritaire mais aussi conforme au décret, faute d'obtenir du gouvernement sa réécriture et le report de cette réforme.

Mais les premiers pas de cette nouvelle municipalité nous inspirent aussi de fortes inquiétudes lorsqu'elle réintègre Stéphane Goudet, comme directeur artistique du Méliès sans attendre le jugement du tribunal administratif du 5 juin 2014 qui valide son licenciement.

Ce recrutement risque de créer une situation inextricable et de mettre en souffrance tous les agents et au placard (voire poussés dehors) ceux qui ont été recrutés après la découverte d'une « caisse noire ».

Nous sommes aussi inquiets lorsque nous n'avons aucune réponse à nos courriers ou demandes sur plusieurs dossiers : sur les «astreintes gratuites» des cadres du service enfance, sur une situation de souffrance à la direc-

tion de la communication, hors légalité aussi.

De manière plus générale, nous sommes inquiets lorsque la municipalité ne respecte pas les règles.

Le nouveau maire de Montreuil, Patrice Bessac a coutume de dire que les services publics sont la richesse de ceux qui n'en ont pas.

Nous souscrivons tout à fait à cet engagement mais nous en demandons un autre :

Le respect des règles et du statut de la fonction publique est le fondement de la richesse des agents territoriaux.



Déménagement/ regroupement des services

Tout le monde en a entendu parler, les rumeurs vont bon train. Où en est-on ?

Après une phase d'accélération, voire d'urgence qui n'avait pas manqué d'inquiéter certains services, la municipalité précédente

a fait le choix de laisser l'ensemble des décisions et des opérations à son successeur.

Il est un fait que les services logés à Opale y sont pour nombre d'entre eux à l'étroit et qu'il en découle des conditions de travail souvent insatisfaisantes.

Par ailleurs le bail de six ans également qui permet de loger un certain nombre de services dans l'immeuble Cap Horn arrive à échéance vers la mi-2015 sans que le propriétaire soit disposé, à ce qu'on dit, à le renouveler.

Il en découlait une forme d'urgence pour ce qui est de la réflexion concernant le déménagement de l'ensemble des services puisqu'il était également question de leur regroupement.

La première hypothèse qui a été évoquée auprès des représentants du personnel était un déménagement de l'ensemble des services dans un certain nombre d'étages de la Tour 9 (ex URS-SAF).

Nous n'avons pas manqué de faire état de la prévention d'un grand nombre de collègues quant au fait que cette tour était entièrement climatisée et n'offrait pas la possibilité d'ouvrir les fenêtres. (Il s'agit d'un IGH mais on sait comment fonctionne le système de chauffage/climatisation d'Opale...)

Nous avons commencé à faire état du refus de l'ensemble des services d'une organisation en plateaux (« open space ») lorsque la nouvelle municipalité a évoqué une deuxième possibilité en l'es-

pèce de la Tour Phylia (ex Rond Point 93).

Or tout le monde peut constater que cette tour est aujourd'hui dans l'état où nous l'avons laissée il y a quelques années.

Cette option ne peut s'envisager qu'après une lourde réhabilitation, soit un minimum de 36 mois.

On voit dès lors qu'il n'est plus question d'urgence, si ce n'est qu'il faut d'ici un an trouver une solution pour les services de Cap Horn et que les conditions faites aux services d'Opale vont perdurer.

Il nous a été dit que cette deuxième possibilité comportait des avantages que n'avait pas la première.

Par exemple, les plateaux de la tour Phylia étant plus étroits aucun bureau ou autre local de travail ne se trouverait en « 2ème jour », c'est à dire sans accès direct à une baie donnant sur l'extérieur.

Certes, mais n'est-ce pas repousser aux calendes grecques et faire durer des situations inconfortables ?

Cela devrait-il par ailleurs repousser d'autant une solution de relogement des locaux des archives municipales et du COS vétustes et inadaptés ?

Il avait été en effet question de les faire bénéficier de surfaces dans le cadre du projet de déménagement/regroupement des services.

Si nous validons une démarche de déménagement/regroupement des services dans le sens d'une amélioration des conditions de travail. Au moment où nous écrivons, les représentants du personnel au CHSCT sont toujours en attente d'informations plus précises et de la création prévue d'une instance de copilotage du déménagement au sein de laquelle nous ferons entendre la réalité des services ainsi que vos revendications et suggestions.

Méliès 1

Une réintégration abracadabrantique !

Sur ce dossier, comme tous les autres, notre syndicat FSU a toujours eu le soucis de défendre les agents mais aussi le service public !

Il est légitime de réaffecter au cinéma municipal les deux régisseuses écartés du service en 2013 du fait de leurs fonctions.

Pour autant, le recrutement, le 28 mai 2014, de Stéphane Goudet licencié pour fautes graves par la précédente municipalité le 22 février 2013 est pour nous abracadabrantique.

En effet, pourquoi ne pas avoir attendu le jugement du tribunal administratif, qu'on savait imminent, suite au recours déposé par Stéphane Goudet contre son licenciement pour éventuellement le recruter si le tribunal lui donnait raison ?

Le 5 juin 2014, le tribunal administratif a rejeté le recours de Stéphane Goudet et a donc validé son licenciement.

Tous les arguments soulevés par Stéphane Goudet ont été écartés par le tribunal administratif dont vous pouvez retrouver le jugement sur plusieurs sites internet, dont le nôtre.

Pour prendre sa décision le Maire de Montreuil s'est appuyé sur un avis du nouveau conseil du cinéma Méliès créé par le conseil municipal du 15 mai et réuni le 26 mai. Problème : nous ne connaissons pas la composition de ce conseil et elle n'a pas été rendue publique.

Nous avons envoyé notre candidature et nous n'avons jamais eu de réponse.

Au vu des délais règlementaires pour recruter un agent contractuel, nous doutons que le recrutement de Stéphane Goudet soit légal, nous avons donc écrit le 5 juin à Patrice Bessac, maire de Montreuil pour qu'il nous communique les documents qui conditionnent la légalité de son recrutement.

A ce jour.....Pas de réponses

Méliès 2

Le transfert à Est-Ensemble retardé ou annulé ?

Le 3 février 2014 le CTP de Montreuil donnait un avis favorable au transfert du personnel du Méliès à Est-Ensemble au 1er mai, date fixée d'un commun accord entre les deux collectivités.

Le Président d'Est-Ensemble ayant accepté, à la demande de la CGT, lors de leur CTP du 4 février d'ajourner au 1er juin 2014 le transfert, c'est à cette date que devaient être transférés 14 agents du Méliès

Suite à son élection le 5 avril, Patrice Bessac veut transférer 15 agents, dont Stéphane Goudet...

Pour des raisons sans doute pas uniquement financières, le Président d'Est-Ensemble n'est pas d'accord.

Et effectivement, le recrutement de Stéphane Goudet sans attendre le jugement du tribunal administratif, est problématique.

le maire de Montreuil a donc ajourné le transfert du personnel qui, par ailleurs, n'aurait pu être effectif qu'au 1er juillet.

Cet ajournement ne peut être pour notre syndicat FSU que transitoire car le transfert des agents du Méliès à Est-Ensemble est également, on peut bien le dire, un moyen de tourner la page, car les agents n'en peuvent plus d'une double tutelle où chacun se renvoie la balle.

Elections au COS : Pour le chèque-vacances avec la FSU !

C'est donc le 30 septembre 2014, qu'aura lieu le renouvellement du Conseil d'administration du COS, la nouvelle municipalité ayant accepté notre demande de report de cette élection qui a traditionnellement lieu en juin, tous les 3 ans, du fait du retard pris dans sa préparation.

Si la convention signée avec la

précédente municipalité a permis d'abandonner des pratiques que nous avons dénoncées comme autant de dérives (élus accompagnateurs, la gratuité pour ceux-ci, inscription de leurs familles...) et de réorienter le COS dans le bon sens, nous constatons que le montant de la subvention est insuffisant pour répondre aux besoins des adhérents.

C'est pourquoi nous revendiquons une augmentation de la subvention à hauteur de 1,5 % de la masse salariale et l'abandon d'un versement conditionnel.

Nous constatons aussi qu'une trop grande partie des agents et des retraités ne bénéficie d'aucune aide.

C'est pourquoi nous nous engageons si nous sommes majoritaires aux élections de 2014, à mettre en place les chèques vacances en substitution des aides actuelles.

Seuls les séjours d'été et d'hiver seraient maintenus, du moins dans un premier temps.

En 2011, une large majorité d'agents se prononçaient à 88 % pour les chèques-vacances.

En 2014, il est temps de répondre enfin à cette demande !

Le Chèque-vacances, contrairement à certaines rumeurs que nous entendions aussi à propos du titre-restaurant n'est pas impossible ou réservé aux agents en-dessous un certain seuil de revenus.

Nous proposons donc que le chèque-vacances soit effectivement donné avec un montant calculé (pas d'épargne, pas de participation !) aux agents ou retraités selon l'indice **OU** le quotient familial.

C'est à vous de choisir !

Nous vous invitons à répondre au questionnaire que nous diffusons et que vous pouvez télécharger sur notre site internet.

Rythmes scolaires : ***Des moyens pour que chacun puisse jouer sa partition***

Comme nous le soulignons dans l'édito, nous avons apprécié que la nouvelle municipalité mette autour d'une même table, les parents, les enseignants, les agents territoriaux (Agents des écoles, animateurs...), la municipalité, les associations, pour débattre de la réforme des rythmes scolaires proposée par le gouvernement.

Nous sommes en désaccord avec cette réforme parce qu'insuffisamment débattue, préparée et parce qu'elle s'inscrit dans un contexte de réduction des moyens pour l'école et d'inégalités territoriales, c'est d'ailleurs pourquoi nous avons appelé à manifester à plusieurs reprises, tant localement, le 21 novembre 2013 que nationalement le 5 décembre 2013.

Mais nous sommes surtout en désaccord avec ce changement de rythmes car nous l'avons subi en 2006/2007 avec le PELG lorsque la municipalité conduite par Jean-Pierre Brard, **quasiment seule dans toute la France**, avait déplacé l'école du samedi matin au mercredi matin alors que la semaine d'école se déroulait sur 4 jours et demi.

Malgré la formidable mobilisation de notre syndicat FSU, du collectif des animateurs et des directeurs et des syndicats enseignants de janvier à juin 2006, malgré les avis défavorables des Conseils d'école, la municipalité d'alors le mettait en œuvre.

En septembre 2007, nous constatons alors la fatigue des enfants le vendredi, la cacophonie, le manque de personnels...

En septembre 2008, suite au passage à la semaine d'école sur 4 jours par le ministre Xavier Darcos, fin de l'école le mercredi matin....

En 2012, le nouveau gouverne-

ment décrète le retour à la semaine de 4 jours et demi...

Retour à la case départ ???

Lors du forum organisé par la nouvelle municipalité le samedi 17 mai 2014, tous les participants ont soulevé les problèmes liés à cette réforme.

Pour le service Enfance les problèmes sont nombreux.

En particulier la difficulté à embaucher rapidement de nouveaux animateurs qualifiés, qui plus est sur des contrats précaires avec décalage de la paie de parfois deux mois !

Mais aussi le manque de préparation qui ne rassure personne car au 17 mai, les groupes de travail ne s'étaient réunis qu'une seule fois !

Il y a surtout le problème majeur des locaux qui ne permettent pas d'accueillir beaucoup plus d'enfants qu'aujourd'hui dans de bonnes conditions.

S'ajoute à cela la problématique des inscriptions au centre le mercredi midi, la gestion des cartables en élémentaire, le remplacement des animateurs absents qui n'est toujours pas réglé, etc....

Malgré les modalités d'organisations qui ne permettraient pas une large mobilisation des agents territoriaux, nous avons participé à la manifestation unitaire et soutenue par la municipalité, au ministère de l'éducation nationale, le 27 mai 2014, pour demander le report de la réforme au gouvernement.

La réponse du gouvernement, faute d'une mobilisation forte au niveau national, a été négative.

Nous participons au Comité de Pilotage des rythmes scolaires mis en place par la municipalité pour élaborer un scénario respectant la plate-forme commune intersyndicale, en particulier: « Pas touche

à la classe, pas touche au mercredi. »

Comme nous l'indiquions lors de la lutte contre le PELG en 2006, **le mercredi n'est pas un jour comme les autres dans la semaine d'école.**

Pour les enfants qui vont en centres de loisirs, c'est la possibilité d'arriver plus tard que pour l'école, de découvrir des activités ludo-éducatives et **pour les animateurs d'organiser des projets sur une journée entière**, prendre un car, etc...

Et pour tous les enfants, le mercredi est une coupure bienvenue dans la semaine, une respiration a contrario de la coupure du samedi et du dimanche qui est coupure trop importante dans les apprentissages scolaires.

C'est pourquoi, nous nous sommes prononcés, faute de report, pour que la demi-journée d'école soit placée le samedi matin et non le mercredi matin en revendiquant des contreparties pour que les personnels territoriaux des écoles ne soient pas pénalisés (ATSEM, adjoints techniques).

La CGT et la plupart des syndicats enseignants étant majoritairement aussi favorables à l'école le samedi matin.

La FCPE a confirmé le 17 juin par un vote interne le souhait majoritaire des parents de déplacer l'école le mercredi matin.

Souhait déjà exprimée dans un sondage commandé par la précédente municipalité.

S'appuyant sur ce vote et le manque de temps pour « *trouver les marges de manœuvre budgétaires nécessaires pour arriver à un projet éducatif partagé* » le maire a laissé le directeur académique décider des horaires pour la rentrée de septembre 2014 qui sont les suivants :

Du lundi au vendredi, école de 9h à 12 h puis pause méridienne, puis

école de 13 h 30 à 15 h 45, sauf le mercredi où l'école finira à 12 h.

Ce scénario est proche de celui voté par la précédente municipalité où la pause méridienne était plus longue d'un quart d'heure et où l'école se terminait à 16 h.

Au moment où ces lignes sont écrites, nous ne disposons pas de tous les éléments mais nous revendiquons d'ores et déjà des moyens en personnels pour permettre l'accueil des enfants dans de bonnes conditions.

Souffrance générale à la direction de la communication

Quel agent de la ville ou du CCAS accepterait qu'une personne qui n'est ni élue, ni salariée de la ville lui donne des ordres ou organise son travail ?

Personne !

C'est pourtant la situation qui existe à la direction de la communication et plus précisément à « Tous Montreuil ».

Alerté, le CHSCT, élus CGT-FSU confondus, accompagné d'une partie du personnel de la direction, ont rencontré Frédéric Molossi, maire-adjoint délégué, le 26 mai 2014.

Lors de cette rencontre, M. Molossi avait indiqué que la situation anormale qui règne dans cette direction était tout à fait transitoire et devait être régularisée au début de mois de juin.

Faute de régularisation, nous avons co-écrit avec la CGT un courrier en date du 26 juin rappelant cet engagement.

Notre syndicat FSU avait aussi écrit au Maire, le 17 juin en indiquant que cette situation engendre « *défiance, mise en cause des compétences professionnelles, pressions y compris au travers*

d'injonctions paradoxales, dont on sait bien la nocivité ».

Pour sortir de cette situation, il semblerait que la municipalité veuille confier une mission d'audit à cette personne.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas de réponses et un nouveau courrier CGT-FSU a été envoyé le 2 juillet.

Mais au-delà du cadrage réglementaire de la présence de cette personne, il n'en reste pas moins que le personnel a droit au respect.

Départ en retraite : Attention

Vous ne le savez peut-être pas, mais si vous êtes fonctionnaire, votre pension de retraite est calculée sur la base du traitement soumis à retenue correspondant à l'emploi, grade, classe et échelon effectivement détenus **depuis au moins six mois** au moment de votre départ.

Il vous faut donc bien faire attention quand vous déposerez votre demande, sachant qu'il faut le faire **AU MOINS six mois avant la date de départ choisie**, de préférence un premier du mois, pour éviter une interruption de revenu.

A noter : le calcul de la pension s'effectue nécessairement sur la base du traitement indiciaire de l'emploi dont le fonctionnaire est titulaire ; **un emploi occupé en qualité de fonctionnaire stagiaire ne sera donc pas pris en compte.**

Pour que le nouveau grade soit pris en compte, il faut être titularisé dans son nouveau grade et y rester pendant 6 mois effectifs.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des gestionnaires du SGAP - pole C où à notre syndicat avant de faire votre demande car il existe des exceptions.